

BRISEZ LE SILENCE, LIBÉREZ VOTRE VOIX CONTRE LE HARCÈLEMENT MORAL!

**LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT
EST UN DEVOIR DE L'EMPLOYEUR.**



**SI VOUS ÊTES CONFRONTÉ.E À UNE SITUATION DE
HARCÈLEMENT, VOTRE DÉLÉGUÉ.E SYNDICALE.E EST
LÀ POUR VOUS ÉCOUTER EN TOUTE
CONFIDENTIALITÉ.**

N'HÉSITEZ PAS À LE/LA CONTACTER.